



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 22340

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le traitement par nanomédecine du cancer du sein métastatique. Selon ce procédé, un traitement, l'abraxane, permet à l'agent anticancéreux de pénétrer la tumeur car la nanoparticule d'albumine dans laquelle il est encapsulé transporte des nutriments dont les cellules anticancéreuses sont friandes, permettant d'améliorer l'efficacité, de diminuer la toxicité et de tirer profit de principes actifs inutilisables jusqu'alors. Or ce médicament, qui s'impose partout dans le monde, n'est pas encore reconnu en France à la hauteur de ses résultats, et est remboursé au même tarif que la molécule d'origine, rendant impossible sa prescription dans notre pays alors que ses indications continuent de s'élargir. Aussi, il lui demande de lui indiquer si elle envisage de modifier le taux de remboursement de ce nanomédicament pour le rendre plus attractif, au regard de son efficacité démontrée.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22340

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3145